



REGLEMENT TECHNIQUE STELLANTIS Motorsport Rally Cup Belux 2022

SOMMAIRE

GENERALITES.....	3
ARTICLE 1 – DEFINITION ET IDENTIFICATION DU VEHICULE ADMIS	4
ARTICLE 2 – VERIFICATIONS ET CONTROLES TECHNIQUES	4
ARTICLE 3 – COQUE ARCEAUTE.....	5
ARTICLE 4 – MOTEUR, CARBURANT ET CARTOGRAPHIE	5
ARTICLE 5 - LUBRIFIANTS	7
ARTICLE 6 - TRANSMISSION	7
ARTICLE 7 – SUSPENSION ET FREINAGE.....	7
ARTICLE 8 – PNEUMATIQUES	8
ARTICLE 9 - POIDS	8
ARTICLE 10 - EQUIPEMENTS.....	9

GENERALITES

Le présent règlement technique a été enregistré au Royal Automobile Club de Belgique (RACB) sous le visa numéro :

T01-SMRCB/B22

En cas de divergences d'interprétation du présent règlement, seul le texte français fera foi.

Ce règlement n'est pas rédigé en termes d'interdiction, mais en termes d'autorisation. Il faut donc, à sa lecture, ne jamais oublier que toute modification est interdite si elle n'est pas expressément autorisée :

- Dans le règlement technique 2022 de la STELLANTIS Motorsport Rally Cup Belux
- Dans les annexes et additifs au présent règlement technique
- Dans les notices de montage et bulletins techniques de la 208 Rally4/Opel Corsa Rally4

Les règlements techniques et annexes seront publiés sur le site <https://stellantisrallycup.com/>, les notices et bulletins techniques sur le serveur FTP dédié à la 208 Rally4 et à la Corsa Rallye4

Tout remplacement de pièce usagée ou détériorée doit se faire par la pièce d'origine Peugeot ou Opel (pour les pièces d'origine et de série), STELLANTIS Motorsport ou option STELLANTIS Motorsport (pour les pièces spécifiques), référencée par STELLANTIS Motorsport pour la 208 Rally4 et Opel Corsa Rally4.

Le concurrent est seul responsable de la conformité de son véhicule tout au long des épreuves de la STELLANTIS Motorsport Rally Cup Belux 2022, depuis les vérifications techniques préliminaires jusqu'à la publication des résultats.

Toutes les interventions sur le véhicule doivent être effectuées selon les méthodes définies par Peugeot/Opel (pour les pièces d'origine et de série) ou STELLANTIS Motorsport (pour les pièces spécifiques) d'une part, et conformément à ce règlement technique d'autre part. STELLANTIS Motorsport se réserve le droit de modifier la définition technique de la 208 et de la Corsa Rally4 et la réglementation technique de la STELLANTIS Motorsport Rally Cup Belux 2022. Les concurrents seront alors informés de ces modifications par la publication d'additifs au présent règlement sur le site internet <https://stellantisrallycup.com/>

ARTICLE 1 – DEFINITION ET IDENTIFICATION DU VEHICULE ADMIS

1.1 Type de véhicule utilisé

La STELLANTIS Motorsport Rally Cup Belux est réservée aux véhicules Peugeot 208 Rally4 et Opel Corsa Rally4.

Le montage du véhicule 208 Rally4/Opel Corsa Rally4 doit être effectué exclusivement à partir des kits de pièces spécifiques 208 Rally4/Opel Corsa Rally4 et options 208 Rally4/Opel Corsa Rally4 commercialisés par STELLANTIS Motorsport et des pièces d'origine série correspondant à cette voiture, dans le respect des notices de montage et dans les limites explicitées dans la suite du présent règlement.

Toutes pièces extérieures au kit Peugeot Sport 208 Rally4 / Opel Motorsport Corsa Rally4 et options 208 Rally4 / Opel Corsa Rally4 sont interdites (exemple : raccords rapides, protection thermique type tôle...).

Les pièces suivantes sont libres dans le respect de la réglementation RACB :

- Coiffe de pédale de frein
- Fixation des pare-chocs sur leurs supports
- Tripmaster et support
- Lecteur de carte et support
- Cric et support
- Feux de virage et supports
- Rampes de phare
- Plaquettes de freins

Le véhicule doit être conforme à la réglementation technique RACB et à la fiche d'homologation FIA dédiée à la 208 Rally4 et à la Corsa Rally4 avec les dernières extensions d'homologation à jour pour chaque épreuve.

ARTICLE 2 – VERIFICATIONS ET CONTROLES TECHNIQUES

2.1 Vérifications techniques

Lors des vérifications techniques préliminaires, les commissaires techniques vérifieront les éléments dits de sécurité, les éléments d'identification et les scellés.

Lors des vérifications techniques préliminaires à chaque épreuve, des remarques peuvent être écrites sur le Carnet Jaune RACB du véhicule. Ces remarques devront être régularisées par le concurrent pour les vérifications techniques préliminaires de l'épreuve suivante.

2.2 Contrôles techniques

À tout moment d'une épreuve de la STELLANTIS Motorsport Rally Cup Belux, des contrôles techniques pourront être réalisés par les commissaires techniques pour vérifier la conformité au présent règlement des véhicules. A ce titre, les commissaires techniques pourront effectuer toute opération de contrôle, de comparaison, de prélèvement ou de mesure de performance, sur tout ou une partie du véhicule afin de s'assurer de sa conformité. Tous les frais résultants de ces vérifications resteront à la charge du concurrent sans qu'aucune possibilité d'une participation financière de la part de la STELLANTIS Motorsport Rally Cup Belux ne soit possible.

ARTICLE 3 – COQUE ARCEAUTE

La coque et son arceau sont des éléments de sécurité approuvés et homologués par la FIA. Toute modification de l'armature de sécurité est interdite : est considérée comme modification, toute opération effectuée sur l'armature par usinage, soudure ou traitement qui entraîne une modification permanente du matériau ou de la structure de l'armature.

Toute réparation de l'armature de sécurité est interdite. Toute coque dont l'arceau a été endommagé devra être remplacée.

Il doit être possible d'identifier clairement le châssis, par lecture du numéro de coque sur la plaque soudée sur l'arceau.

ARTICLE 4 – MOTEUR, CARBURANT ET CARTOGRAPHIE

4.1 Validation et plombage du moteur

Tout moteur utilisé pour participer à la STELLANTIS Motorsport Rally Cup Belux doit avoir été assemblé ou révisé, et plombé par STELLANTIS Motorsport au travers de son partenaire motoriste (soit Oreca Magny Cours).

Le plombage des moteurs via STELLANTIS Motorsport ou ses partenaires techniques est obligatoire.

Un concurrent dont la 208 Rally4 / Corsa Rally4 ne serait pas équipé d'un moteur parfaitement plombé (présence des plombs au niveau du couvre-culasse et du carter d'huile, dont les numéros sont ceux associés au numéro de moteur, et en parfait état) se verra refuser le départ en STELLANTIS Motorsport Rally Cup Belux. Le turbo compresseur devra être plombé selon les normes STELLANTIS Motorsport, tel que vendu en boutique. Le plombage FIA ne faisant pas foi lors des événements de la STELLANTIS Motorsport Rally Cup Belux. Le plombage STELLANTIS Motorsport ne faisant pas foi lors des événements FIA.

Les scellés sont de la responsabilité du concurrent.

Ils ne sont cependant pas une condition suffisante de conformité du moteur. Ainsi, dans le cadre des contrôles de conformité, il pourra être procédé au contrôle des performances du moteur ainsi qu'au démontage de celui-ci.

Si, dans le cadre de la course, un concurrent avait le besoin de remplacer un plomb (dans le cadre d'une intervention mécanique par exemple), il doit préalablement en référer au commissaire technique dédié à la STELLANTIS Motorsport Rally Cup Belux.

Toute suppression d'un scellé dans le cadre d'une course sans la présence et l'autorisation d'un commissaire technique ou, à défaut, d'un membre de STELLANTIS Motorsport, sera sanctionnée par l'exclusion du concurrent de l'épreuve de STELLANTIS Motorsport Rally Cup Belux en cours.



4.2 Maintenance

Seul Oreca Magny Cours est habilité à certifier la performance d'un moteur 208 Rally4/Opel Corsa Rally4 conformément au cahier des charges défini par STELLANTIS Motorsport.

Seul STELLANTIS Motorsport peut commercialiser les moteurs de la 208 Rally4/Opel Corsa Rally4.

La responsabilité du partenaire motoriste de STELLANTIS Motorsport ni celle de STELLANTIS Motorsport ne serait être engagée quant à la fiabilité ou l'évolution des performances d'un moteur dont le niveau de performance a été certifié.

4.3 Carburant

L'utilisation du supercarburant sans plomb 98 usuellement commercialisé répondant aux spécifications de la Chambre Syndicale du Raffinage française est obligatoire. Toute utilisation d'un autre carburant, même mélangé, ou d'additif est interdite. Le carburant utilisé doit obligatoirement provenir du fournisseur officiel du Belgian Rally Championship (voir Règlement Sportif du BRC et ses annexes).

Le concurrent doit prendre toute disposition afin qu'il soit possible à tout moment d'une épreuve de prélever dans le réservoir du véhicule un volume minimal de 3 litres de carburant nécessaire pour l'analyse.

4.4 Cartographie

Seule la cartographie spécifiée dans la fiche de spécification et définie par STELLANTIS Motorsport pour le supercarburant sans plomb 98 est autorisée.

4.5 Calculateur et acquisition de données

Le calculateur SRG 141 Magneti Marelli doit demeurer à son emplacement d'origine. Les commissaires techniques doivent pouvoir se connecter à ces calculateurs à tout moment lors d'une épreuve.

De ce fait, ils peuvent exploiter les données enregistrées lors des contrôles de conformités techniques. Le bon état de la prise de connexion (Ethernet) et du faisceau est de la responsabilité du concurrent.

Tout effacement des acquisitions de données des calculateurs installés dans les 208 Rally4/Opel Corsa Rally4 est interdit durant une manche de la STELLANTIS Motorsport Rally Cup Belux, des vérifications techniques préliminaires aux vérifications techniques finales.

4.6 Suralimentation

Seul le turbo homologué pour la 208 Rally4/Opel Corsa Rally4 et commercialisé par Racing Shop est autorisé.

Si un remplacement de l'ensemble turbo est réalisé, celui-ci ne pourra se faire qu'après accord des commissaires techniques.

Un seul turbo de secours par course et par concurrent sera autorisé. Il devra être plombé selon les normes STELLANTIS Motorsport et présenté au commissaire technique lors des vérifications préliminaires.

Il est possible d'assigner un même turbo pour deux concurrents maximum.

A partir du 1^{er} Janvier 2021, le turbo de la 208 Rally4/Opel Corsa Rally4 devra être équipé d'une bride FIA de 30mm commercialisée par STELLANTIS Motorsport. Un plomb devra également être présent sur les deux vis de fixation de la bride à chaque vérification préliminaire.

Dans le cas où le turbo n'a pas de plomb sur la bride, le commissaire technique RACB mesurera le diamètre intérieur de la bride et un plomb sera mis en place lors des vérifications préliminaires.



ARTICLE 5 - LUBRIFIANTS

L'utilisation des lubrifiants suivants est obligatoire :

- Fluide moteur : Total Quartz Ineo First 0w30, référence PS97727A10
- Liquide de direction assistée : Total Fluide LDS, référence 1615099680

Le liquide de frein, l'huile de boîte de vitesses ainsi que le liquide de refroidissement, sont libres.

ARTICLE 6 - TRANSMISSION

Seul le couple médium est autorisé, tout le reste est libre sous réserve que ça soit homologué pour la 208 Rally4/Opel Corsa Rally4.

ARTICLE 7 – SUSPENSION ET FREINAGE

7.1 Suspension

Il est autorisé d'ajuster les réglages et la géométrie des trains roulants à la condition d'utiliser seulement les pièces de réglage commercialisées par Peugeot Sport pour 208 Rally4/Opel Corsa Rally4, et conformément à la fiche de spécification en vigueur pour une épreuve donnée.

Seuls les amortisseurs commercialisés par STELLANTIS Motorsport pour 208 Rally4/Opel Corsa Rally4 sont autorisés, sans aucune modification interne ou externe, conformément à la fiche de spécification en vigueur pour une épreuve donnée.

Les systèmes de barres antiroulis avant et arrière, autorisées dans la fiche de spécification pour une surface donnée, pourront être déconnectés ou supprimés.

7.2 Freinage

Il est obligatoire d'utiliser les disques de frein figurant dans la fiche de spécification pour une surface.

ARTICLE 8 – PNEUMATIQUES

8.1. Rallyes « Asphalte »:

Chaque concurrent peut utiliser un nombre maximum de 8 pneumatiques pour un rallye 1 jour et maximum 10 pneumatiques pour un rallye 2 jours enregistrés - roue(s) de secours incluse(s) pour la totalité d'un rallye. La quantité de pneus autorisés sera précisé dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Tous doivent être des MICHELIN 19/63-17 de type :

- Pilot Sport R11
- Pilot Sport R21
- Pilot Sport R31
- Pilot Sport MW

Le panachage est autorisé.

Le retaillage est autorisé selon les conditions indiquées dans le règlement sportif du BRC.

L'utilisation d'un boîtier Michelin Track Connect est obligatoire. Seuls les pneus Connect achetés chez Kronos Racing sont autorisés.

À tout moment d'un rallye, il devra être possible de vérifier le type de gomme utilisé. Il est autorisé de masquer le type de gomme mais il est interdit de l'effacer.

Les pneumatiques seront équipés de code-barres FIA qui seront utilisés pour l'enregistrement des pneumatiques via la TyreCard fournie par le RACB. Le concurrent est seul responsable de la concordance entre les numéros de code-barres inscrits sur sa TyreCard et ceux des pneus enregistrés. Les code-barres des pneus doivent toujours être visibles depuis l'extérieur de la voiture.

ARTICLE 9 - POIDS

9.1 Poids minimum

Le poids minimum de la 208 Rally4/Opel Corsa Rally4 est de 1080kg.

Le poids minimum de 208 Rally4/Opel Corsa Rally4 est le poids à tout moment d'une épreuve, sans pilote ni copilote ni leurs casques et Hans, avec une seule roue de secours, avec l'outillage et les pièces de rechange situés à l'intérieur du

véhicule, les réservoirs d'essence et de lave-glace vides.

L'outillage et les pièces de rechange situés à l'intérieur du véhicule devront être solidement fixés et en arrière des sièges pilote et copilote.

Le poids minimum de 208 Rally4/Opel Corsa Rally4 avec l'équipage à bord, et son équipement, est de 1240 kg.

À tout moment de l'épreuve, le concurrent doit respecter ces 2 points.

9.2 Lest

Il est permis d'ajuster le poids du véhicule par un ou plusieurs lests, à condition qu'il s'agisse de blocs solides et unitaires, fixés au moyen d'outils, placés sur le plancher de l'habitacle, visibles et plombés par les commissaires techniques. Le concurrent doit informer le commissaire technique de la présence de lest lors des vérifications techniques préliminaires de façon à contrôler le ou les scellés, ou en réaliser.

ARTICLE 10 - EQUIPEMENTS

10.1 Equipement intérieur

L'utilisation d'un volant Sparco diamètre 330 mm, ou de tout autre volant Sparco est obligatoire.

10.2 Equipements de sécurité

Les équipements de sécurité suivants sont obligatoires :

- Baquet Sparco Circuit QRT commercialisé dans le kit 208 Rally4/Opel Corsa Rally4 ou baquet Sparco Circuit II QRT commercialisé dans le kit 208 Rally4/Opel Corsa Rally4 ou tout autre baquet de la gamme Sparco
- Harnais Sparco 6 points commercialisé dans le kit 208 Rally4/Opel Corsa Rally4
- Extincteur automatique, commercialisé dans le kit 208 Rally4/Opel Corsa Rally4.
- Extincteur manuel 2 kg, commercialisé dans le kit 208 Rally4/Opel Corsa Rally4.

10.3 Assemblage du kit extincteur automatique

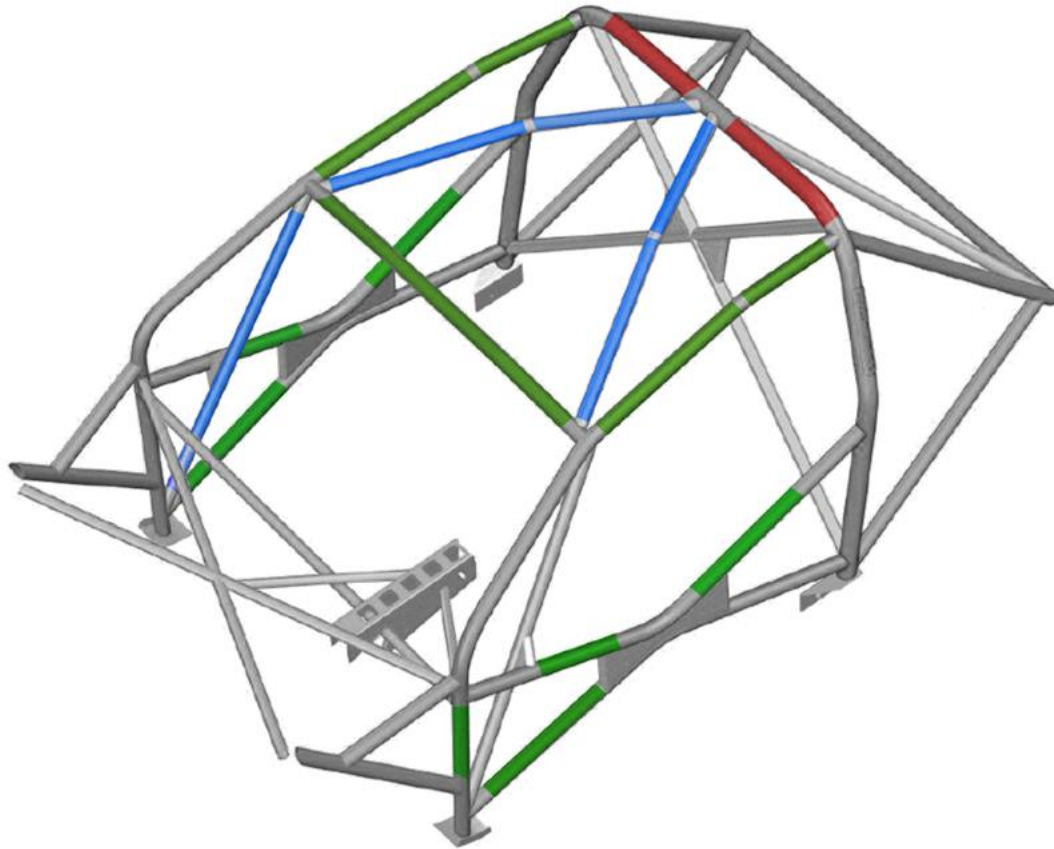
De façon à respecter l'article 253-7.2.2 de l'annexe J, l'utilisation des arrêteurs anti-torpille réf 3T3C43572B ou des supports de fixation d'extincteur automatique fournis dans le kit extincteur automatique est obligatoire.

Le circuit d'extincteur devra respecter les instructions figurant dans le manuel du fournisseur.

La fixation des buses uniquement à l'aide de rilsans est interdite. Il est obligatoire de fixer chacune des buses du système à l'aide d'équerres de fixation référence 904467318B et 904467308B ou équivalentes.

10.4 Protection des tubes d'arceau sous pavillon

Des mousses de protection d'arceau, issues de la liste technique FIA n°23, devront être mises en place conformément au schéma d'implantation ci-dessous.



Repère	Diamètre	Longueur en mm	Quantité
A	Ø 35	440	2
B	Ø 35	360	2
C	Ø 40	445	2
D	Ø 40	460	2
E	Ø 40	250	2
F	Ø 50	300	2

Chaque garniture doit être fixée de façon telle qu'elle ne soit pas mobile par rapport au tube.

Pour ce faire, les références suivantes sont disponibles à la Boutique Peugeot Sport :

- Mousse FIA pour arceau D35 référence 904613428A (4 x 600mm)
- Mousse FIA pour arceau D40 référence 219001-40 (4 x 500mm)
- Mousse FIA pour arceau D50 référence 219001-50 (2 x 500mm)

CONTACTS

STELLANTIS MOTORSPORT

19 allées des Marronniers
78035 VERSAILLES CEDEX

STELLANTIS Motorsport Rally Cup Belux

Réglementation : <https://stellantisrallycup.com/>

Documents techniques : disponibles sur les serveurs FTP,
contacter le support technique si besoin

Promoteur de la STELLANTIS Motorsport Rally Cup Belux

Pole Position

Jean-François Elst

Tel : + 352 661 88 69 26

E-mail : jfe@poleposition.lu

Coordinateur de la STELLANTIS Motorsport Rally Cup Belux

Davie Meert

Tel : + 32 (0) 475 82 82 68

E-mail : info@stellantisrallycup.com

Support technique

Cyril Dupuy

Tél. : +33 (0)6 76 86 71 50

Email : cyril.dupuy@stellantis.com

Racing Shop Belux

Tel. : + 32 (0)87 53 90 12

Email :

info@dgsportcompetition.eu

RACB – Royal Automobile Club de Belgique

Johnny Borret

Tel. : + 32 (0)287 09 11

www.racb.com

FIA – Fédération Internationale de l'Automobile

Tel : + 41 22 544 44 00

www.fia.com